



Guide pratique

*Entreprise de Travail Temporaire
d'Insertion (ETTI)*



I pour Insertion

A pour Activité

E pour Economique

À savoir avant de commencer à lire

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est un dispositif financé par l'Etat.



Je dois **vérifier mon éligibilité** auprès de mon conseiller référent.

En Indre-et-Loire, il existe 3 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) :



Le contrat de travail me donne **des droits et des obligations**.

Le temps d'accompagnement est obligatoire.



Qu'est-ce que l'IAE ?

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet aux personnes sans emploi de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel.

Un accompagnement social, c'est aider une personne à résoudre des difficultés de la vie quotidienne. Par exemple :



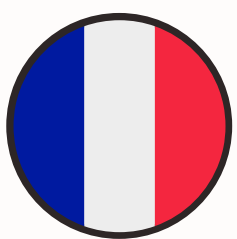
Je recherche un accès au soin



Je cherche un logement



Je souhaite une voiture, scooter, vélo électrique, trottinette



Je souhaite apprendre le français

Un accompagnement professionnel, c'est aider une personne à trouver un emploi ou à évoluer dans son métier. Par exemple :



Je cherche un travail

Je cherche une formation

Je souhaite découvrir des métiers

Qu'est-ce que l'IAE en Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) ?

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) en Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion permet aux personnes **sans emploi** de bénéficier d'un **contrat de travail**.

Ce contrat de travail est un **Contrat de Travail Temporaire**.

Les **heures de travail** sont écrites dans mon **contrat de travail**.

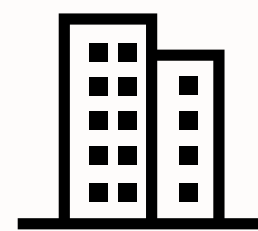
Mon contrat peut être :

- **à temps plein**
- ou **à temps partiel**



Avec ce **Contrat de Travail Temporaire**, je travaille :

➔ Dans les entreprises



Je signe un **Contrat de Travail Temporaire** avec mon employeur (ETTI) pour chaque mission en entreprise.

Je signe mon contrat de travail dans un délai de 48h.

Qu'est-ce que l'IAE en Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) ?

- ✓ **Je suis payé** pour **chaque heure** travaillée.
- ✓ **Je signe** et **je complète** un relevé d'heures.
- ✓ Je reçois mon salaire le **11** de **chaque mois**.
- ✓ Si je ne travaille pas, **je ne suis pas payé**.



Avec ce **Contrat de Travail Temporaire** :

- ➔ Je me déplace seul pour aller à l'entreprise.
- ➔ Je respecte les consignes et règles de sécurité de l'entreprise.

Un **contrat** = Une **mission**

Une **mission** = **Heures de travail** à réaliser



Qu'est-ce que l'IAE en Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) ?

Durant votre parcours, vous avez :

✓ **Des actions de formation** qui permettent d' :

- Acquérir des connaissances
- Acquérir une qualification



✓ **Des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (stage)** qui permettent de :

➔ Découvrir un secteur d'activité



➔ Confirmer un projet professionnel



➔ Initier une démarche de recrutement



Qu'est-ce que l'IAE en Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) ?

Pour mon **inscription**, je dois apporter :

- Carte d'identité
- Carte vitale
- RIB
- Justificatif d'inscription (France Travail, RSA, AHH, ASS...)
- Justificatif de domicile (moins de 3 mois)
- Permis de conduire

L'IAE est **un tremplin** pour

Une formation



Un emploi (CDI, CDD...)



Ce dispositif a une durée de **24 mois**.

Qu'est-ce que l'IAE en Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) ?

Après mon inscription, je passe **une visite médicale**.

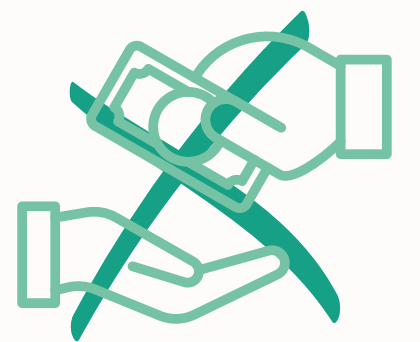
- ✓ Je passe la visite médicale dans les 3 mois. (sauf exception)



L'entreprise de Travail Temporaire me donne des **Equipements de Protection Individuel (EPI)**.

Les **EPI** sont des vêtements ou du matériel pour me protéger.

C'est gratuit.



Par exemple :

- Chaussures de sécurité



- Casque



À l'agence, je passe un test de sécurité.

Je fais ce test sur un ordinateur.



Qui peut avoir un contrat en Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) ?

Je suis :

➔ Bénéficiaire du RSA (Revenu de solidarité active)



➔ Allocataire ASS (Allocation de solidarité spécifique)



➔ Allocataire AAH (Allocation aux adultes handicapés)



➔ Réfugié statutaire, bénéficiaire d'une protection temporaire, protégé subsidiaire ou demandeur d'asile.



➔ Personne sans hébergement ou hébergée ou ayant un parcours de rue



Qui peut avoir un contrat en Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) ?

Je suis :

➔ Parent isolé

➔ Senior (+ 50 ans)

➔ Jeune (– 26 ans)

➔ DETLD (Demandeur d'emploi de très longue durée) + 24 mois



➔ Travailleur en situation de handicap

➔ Résident QPV Quartier prioritaire de la politique de la ville

➔ Sortant de détention ou personne placée sous main de justice



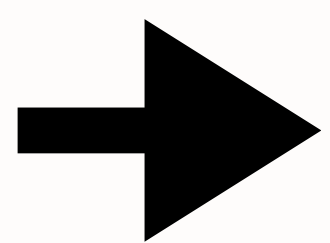
➔ Sans mobilité



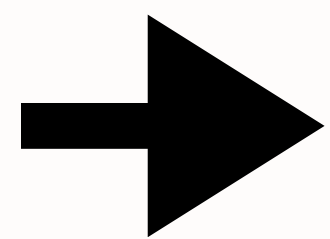
Vos droits

Avec un contrat de travail IAE, j'ai le droit à un accompagnement.

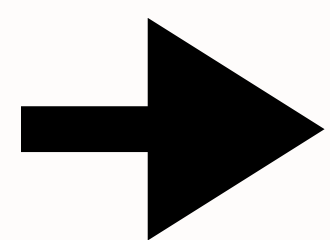
Selon mes besoins, cet accompagnement m'aide à être autonome dans :



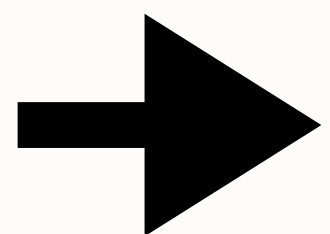
Mon projet professionnel



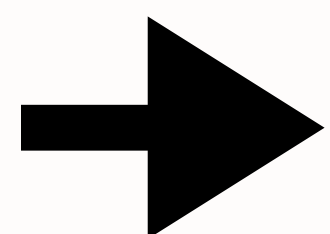
Mon logement



Ma santé



Ma garde d'enfants



Mes moyens de transports



Vos droits

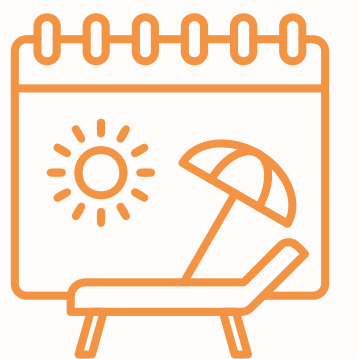
Avec un contrat de travail IAE, j'ai le droit à un contrat de travail.

Avec un contrat de travail, j'ai le droit à :

➔ Un salaire (SMIC en vigueur)
+ Indemnité de Fin de Mission (IFM)



➔ Des congés payés



➔ Droit à la retraite



➔ Droit à l'allocation chômage

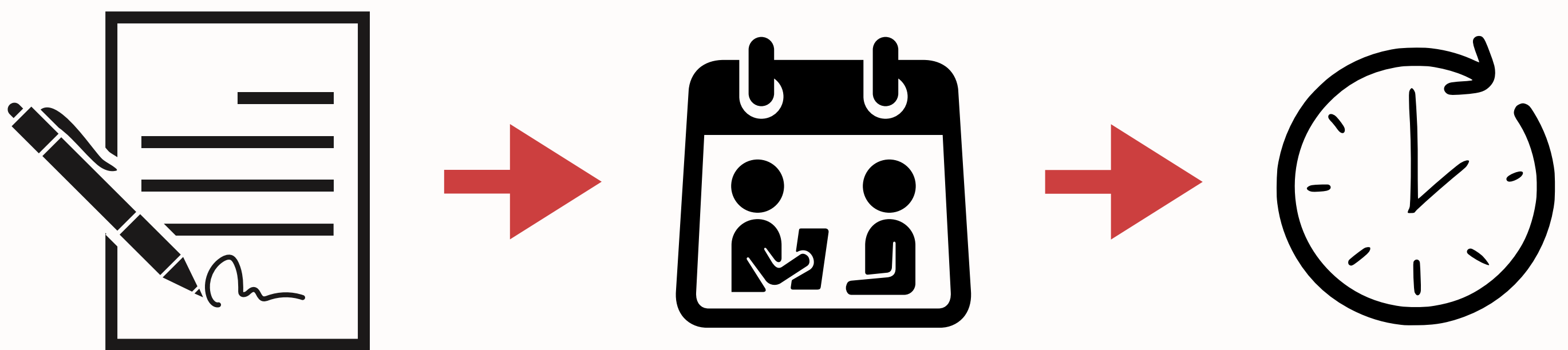


➔ Droit à la mutuelle (à partir de 414h travaillées)



Vos engagements

- ➔ Je signe un contrat de travail
- ➔ Je viens au travail
- ➔ Je respecte les horaires
- ➔ Je fais des démarches pour trouver un travail
- ➔ Je vais à tous mes rendez-vous d'accompagnement



Si je ne respecte pas mes engagements :

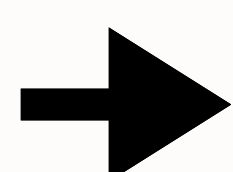
- ➔ Le contrat peut être arrêté



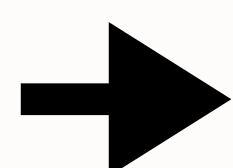
Comment faire pour trouver un contrat en insertion ?

Contacter votre conseiller(ère).

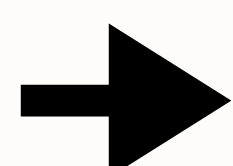
Par exemple :



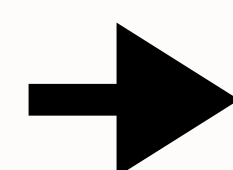
Conseiller France Travail



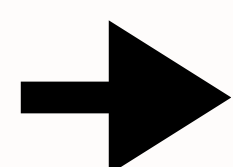
Conseiller Mission Locale



Conseiller Cap Emploi



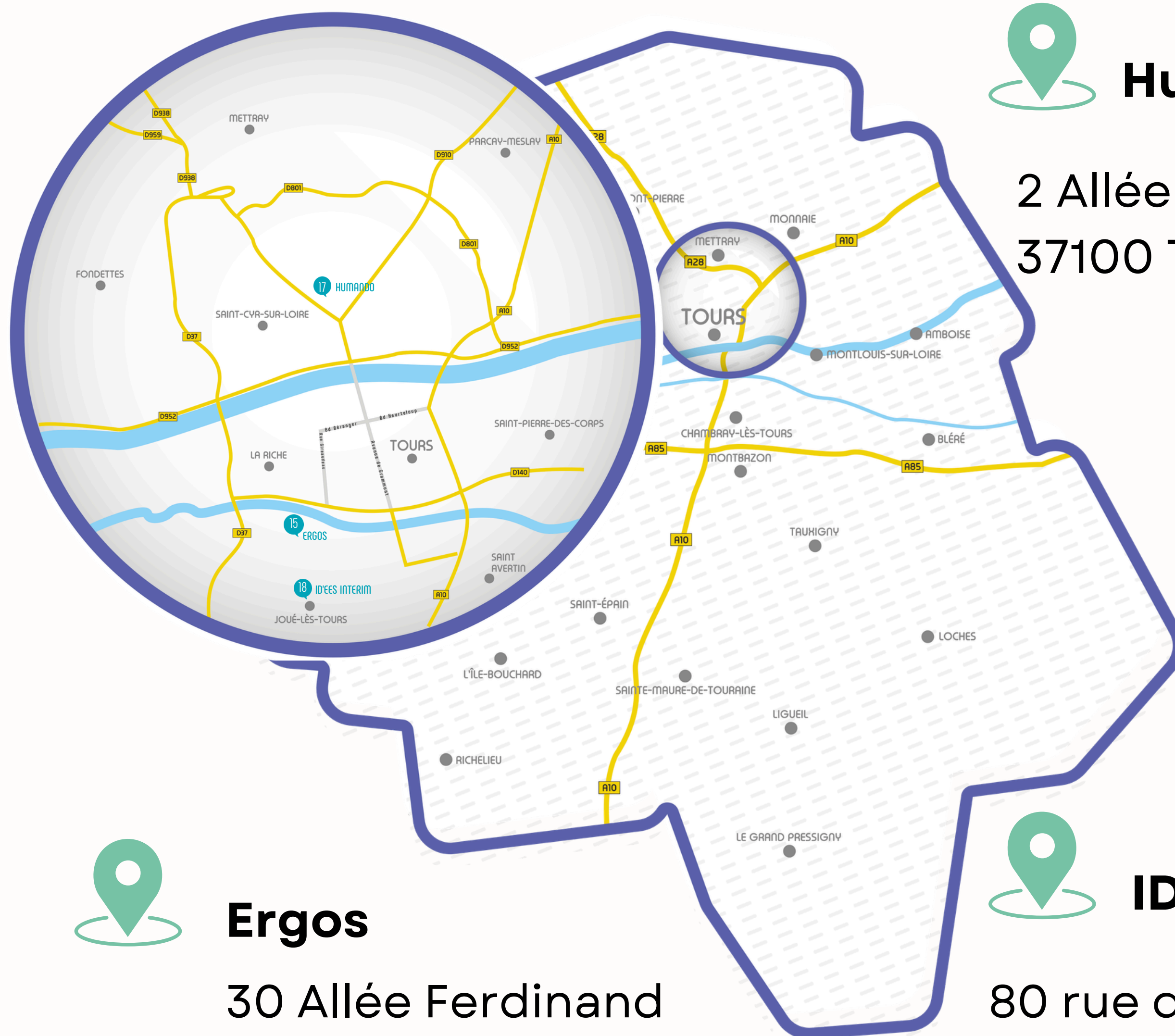
Référent RSA



Assistante sociale



Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) en Indre-et-Loire



Humando

2 Allée Colette Duval
37100 TOURS



Ergos

30 Allée Ferdinand
de Lesseps
37200 TOURS



ID'EES intérim

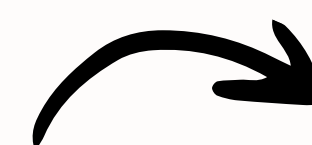
80 rue de Chantepie
37300 JOUE-LES-TOURS

En attendant votre rendez-vous :

Faites une recherche en cochant ETTI sur :



Découvrez le pas à pas des emplois de l'inclusion juste ici





Contactez-nous !

contact@touraine-insertion.org



Cofinancé par
l'Union européenne

VILLE DE
TOURS



La DDETS

Direction Départementale de l'Emploi
du Travail et des Solidarités

